

3. Participer aux enquêtes

- Accepter le principe d'enquêtes de satisfaction auprès de ses clients, commandées par le Département.
- Accepter le principe d'une visite de courtoisie, notamment dans le cadre de la Prime éco-logis 91.
- Participer à l'enquête "baromètre des entreprises affiliées" commandée par le Département.

4. Promouvoir les éco-matériaux et les énergies renouvelables

Promouvoir auprès de ses prospects/clients des éco-matériaux et des énergies renouvelables qui ouvrent droit au bonus écologique de 500 € de la Prime éco-logis 91 (isolants biosourcés ou recyclés, végétalisation des toitures auprès isolation et énergies renouvelables).



Évry-Courcouronnes, le

L'Affilié

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

François Durovray,
Président du Département
de l'Essonne

Charte d'affiliation et de bonnes pratiques

Pour toute information

Conseil départemental de l'Essonne
DVH/LPRE
Boulevard de France
Évry-Courcouronnes
91012 Évry cedex

 N° vert 0800 730 991

Courriel : primeecologis91@cd-essonne.fr



Imprimé CD91 - DVH 9362 - Mars 2019



primeecologis91.fr

La présente charte d'affiliation et de bonnes pratiques est conclue entre :

le Département de l'Essonne,

représenté par le Président Département de l'Essonne,
Monsieur François Durovray

et

l'entreprise ou l'artisan (raison sociale) :

représenté-e par Mme - M. :

en sa qualité de :

appelé « l'Affilié »

Cette charte est conclue en vue d'assurer sur le territoire essonnien la massification des travaux de rénovation énergétique des logements, de lutter contre la précarité énergétique et de soutenir l'activité locale du secteur du bâtiment.

Dans ce but, le Conseil départemental de l'Essonne a créé, au printemps 2019, un nouveau dispositif d'aides : la Prime éco-logis 91 qui réconcilie pouvoir d'achat et transition énergétique. La Prime éco-logis 91 est cumulable avec de nombreuses aides publiques existantes : Crédit d'impôt transition énergétique (CITE), certificats d'économies d'énergie, aides de l'Anah..., ce qui devrait réduire considérablement le reste à charge des ménages et rendre ainsi le coût des travaux de rénovation supportable.

Aucune condition de ressources n'est demandée pour bénéficier de cette aide départementale. Les maîtres d'ouvrage essonnien devront cependant faire appel à des entreprises ou artisans portant la mention RGE (Reconnu garant de l'environnement) et engager au moins 3 000 € HT de travaux (parmi 12 travaux dont 10 sont éligibles au CITE dans les mêmes conditions).

Le Département consacre pour ce dispositif un budget annuel de plus de 15 millions d'euros ; ce qui générera un chiffre d'affaires annuel pour les entreprises RGE du secteur de plus de 45 millions d'euros.

Le Conseil départemental de l'Essonne entend s'appuyer sur un réseau d'entreprises locales fiables, sérieuses, qualifiées et titulaires de la mention RGE, afin de prescrire la Prime éco-logis 91 au plus grand nombre de bénéficiaires possibles. La Prime éco-logis 91 représente 30 % du montant des travaux (fourniture et main d'œuvre) plafonné à 6 000 € HT*, soit une aide pouvant aller de 900 € à 1 800 € à laquelle s'ajoute un bonus écologique de 500 € en cas d'utilisation d'isolants biosourcés ou recyclés, végétalisation des toitures après isolation ou pose d'un équipement utilisant une énergie renouvelable.

Il est rappelé que le Département n'a pas vocation à s'immiscer dans la relation commerciale et contractuelle établie entre l'Affilié et son client. Toutefois, il veillera à la probité et à la qualité de la relation entre les Affiliés et les Essonnien. C'est aussi l'objectif de cette charte d'affiliation et de bonnes pratiques.

*Hors travaux uniques de menuiserie (Prime éco-logis 91 forfaitaire de 900 €)

Les engagements du Conseil départemental de l'Essonne

1. Promouvoir l'Affilié

Sur le site Internet renover-malin.fr (dans l'annuaire, rubrique "Je partage mon chantier"...), sur les supports de communication de la plateforme Rénover Malin et lors des différentes manifestations de Rénover Malin.

2. Informer l'Affilié

- Par la diffusion de l'infolettre Rénover Malin.
- Par l'organisation de points d'actualité sur la rénovation énergétique (aides financières, évolutions réglementaires...) en collaboration avec les organisations professionnelles du bâtiment et les partenaires de Rénover Malin.

3. Faciliter la mise en relation de l'Affilié avec les donneurs d'ordre

Par l'organisation de "Cafés Rénover Malin" forums de la rénovation énergétique (habitat individuel et copropriété), ateliers "Copro"...

4. Veiller au bon respect de la charte

Par la mise en place d'un comité de suivi des affiliations, composé des partenaires institutionnels de Rénover Malin, qui vérifie le bon respect des engagements de la présente charte par l'Affilié, sous peine de résiliation de l'affiliation pour l'année en cours.

Les engagements de l'Affilié

1. Respecter les conditions suivantes d'affiliation :

- avoir son entreprise installée sur le territoire essonnien ou, a minima, avoir une agence en Essonne,
- disposer d'une ou plusieurs qualifications RGE en cours de validité,
- ne pas faire l'objet d'une décision de justice contraire à l'éthique de la présente charte qui repose sur la confiance et la qualité,
- ne pas pratiquer de démarchage commercial abusif ou trompeur,
- participer à la réussite de la Prime éco-logis 91 en veillant à maintenir des tarifs raisonnables pour que le pouvoir d'achat des Essonnien soit maintenu,

- signer la présente charte d'affiliation en joignant, pour une première affiliation, la fiche d'identité de l'entreprise.

2. Établir une relation de confiance avec les prospects et clients

- Répondre aux demandes des Essonnien dans des délais raisonnables.
- Fournir les informations nécessaires sur la Prime éco-logis 91 et les autres aides publiques (Crédit d'impôt Transition énergétique, certificats d'économie d'énergie, aides de l'Anah...) disponibles sur le site Internet renover-malin.fr et auprès des conseillers "FAIRE" des Espaces info énergie et des Agences locales de l'énergie et du climat.
- Fournir un document précontractuel (devis) clair et détaillé, sur lequel sont indiqués :
 - date et durée de validité
 - nom, raison sociale et adresse de l'entreprise, statut et forme juridique
 - pour un commerçant : numéro RCS suivi du nom de la ville du greffe d'immatriculation
 - pour un artisan : numéro du répertoire des métiers (n° Siren et n° du département d'immatriculation)
 - numéro individuel d'identification à la TVA
 - nom et adresse du client
 - date de début et durée estimée des travaux ou de la prestation
 - description/décompte détaillé (quantité, prix) de chaque prestation, travail, matériel, équipement
 - détail des critères techniques d'éligibilité requis pour la Prime éco-logis 91 et les autres aides financières
 - quantitatif des surfaces traitées
 - coût horaire ou forfaitaire de main d'œuvre, hors travaux d'isolation des parois opaques
 - pour les travaux d'isolation des parois opaques : coût de la fourniture et de la mise en œuvre des isolants
 - modalités de paiement, de livraison et d'exécution
 - modalités de réclamation et condition du service après-vente (garantie notamment)
 - le recours éventuel à des cotraitants ou des sous-traitants
 - somme globale à payer en euros HT et TTC en précisant les taux de TVA applicables



Fiche d'identité entreprise essonnienne RGE affiliée

A retourner avec la charte d'affiliation
et de bonnes pratiques complétée et signée,
l'attestation RGE en cours de validité
et le logo de l'entreprise en format jpg

Mail : primeecologis91@cd-essonne.fr

Tél. 01 60 87 18 70

Raison sociale (nom de l'entreprise) :

N° SIRET : / / /

Année de création de l'entreprise :

Adresse :

CP : 91

Ville :

Tél. entreprise : / / / /

Portable entreprise : / / / /

Email de l'entreprise :

Site Internet :

M Mme Nom du gérant :

Effectif :

Qualifications (cochez les cases)	Date de fin de validité
<input type="checkbox"/> Eco-Artisan	
<input type="checkbox"/> RGE Qualibat	
<input type="checkbox"/> RGE QualitENR	
<input type="checkbox"/> Qualifelec	
<input type="checkbox"/> RGE Certibat	
<input type="checkbox"/> Les Pros de la performance énergétique	
<input type="checkbox"/> RGE Rénovation globale	
<input type="checkbox"/> RGE QualiBois	
<input type="checkbox"/> RGE QualiSol	
<input type="checkbox"/> RGE NF	
<input type="checkbox"/> RGE QualiPAC	
<input type="checkbox"/> RGE QualiPV	
<input type="checkbox"/> Chauffage+	
<input type="checkbox"/> Handibat	
<input type="checkbox"/> Les Pros de l'accessibilité	
Autre à préciser :	

Activités exercées en lien avec les qualifications RGE, à cocher :

ISOLATION TOITURE

- plancher de combles
- plafonds et rampants de toiture
- par l'extérieur (sarking)
- Etanchéité de la toiture-terrasse

- Signes particuliers, à cocher :**
 - Isolants biosourcés (bois, paille, chanvre, lin, coton, liège)
 - Isolants recyclés (ouate de cellulose, tissus et plastiques recyclés)
 - Végétalisation de la toiture

ISOLATION DES MURS

- Par l'extérieur
- Par l'intérieur

- Signes particuliers, à cocher :**
 - Isolants biosourcés (bois, paille, chanvre, lin, coton, liège)
 - Isolants recyclés (ouate de cellulose, tissus et plastiques recyclés)

ISOLATION DES PLANCHERS BAS

- Signes particuliers, à cocher :**
 - Isolants biosourcés (bois, paille, chanvre, lin, coton, liège)
 - Isolants recyclés (ouate de cellulose, tissus et plastiques recyclés)

MENUISERIES

- Portes d'entrée donnant sur l'extérieur
- Fenêtres, portes fenêtres
- Fenêtres de toit
- Volets

- Signes particuliers, à cocher :**
 - Volets avec motorisation solaire

CHAUFFAGE / EAU CHAUDE SANITAIRE GAZ

- Chaudière très haute performance énergétique
- Chaudière à micro-cogénération
- chaufferie gaz collective
- Système de régulation/programmation de chauffage (thermostat, robinets thermostatiques...)
- Raccordement au réseau gaz

POMPES À CHALEUR / CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE

- PAC eau/eau

- PAC sol/eau
- PAC air/eau
- Chauffe-eau / ballon thermodynamique

CHAUFFAGE BOIS/BIOMASSE

- Chauffage bois indépendant (poêle, insert, foyer fermé)
- Chaudière bois individuelle
- Chaudière bois collective
- Signes particuliers, à cocher :**
 - Chaudière mixte bois/solaire

CHAUFFAGE / CHAUFFE-EAU SOLAIRE

- Chauffage et eau chaude sanitaire solaire (système combiné)
- Chauffe-eau solaire (CESI)
- Capteurs solaires

PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES

VENTILATION

- Simple flux
- Double flux
- ventilation hybride
- Puits climatiques (provençal, canadien)

TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ/D'ADAPTATION

- Salle de bains
- Cuisine
- Portes (élargissement)
- Dispositifs de commande (volets, interrupteurs...)
- Rampe, monte-escalier

AUTRES TRAVAUX :

- Aménagement de combles
- Véranda
- Dispositifs de récupération des eaux pluviales (réservoir, alimentation WC, lave-linge...)
- Création de puisard
- Dépose de la cuve à fioul (neutralisation, enlèvement...)
- Surélévation / rehaussement
- Couverture
- Construction bois
- RGE « Rénovation globale »

- Electricité hors ENR : équipements électriques de chauffage, eau chaude et éclairage
- Domotique de la maison (gestion technique du bâtiment centralisée des équipements de chauffage, pour l'éclairage éclairage, la sécurité)
- Traitement de l'humidité, remontées capillaires
- Climatisation, rafraîchissement
- Désamiantage
- Raccordement au réseau de chaleur
- Calorifugeage des installations de production/distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire
- Désembouage d'une installation de chauffage collectif
- Remplacement des pièces, des équipements d'un chauffage collectif
- Ravalement de façade
- Maintenance d'une chaufferie collective gaz
- Exploitation d'une chaufferie collective gaz

Mes habitudes de travail en réseau :

- Entreprise travaillant déjà en réseau avec d'autres artisans pour assurer des rénovations ambitieuses ou globales
- Serai intéressé pour travailler en réseau avec d'autres artisans pour assurer des rénovations ambitieuses ou globales

Participation aux animations « Rénover Malin » :

Café « Rénover malin »

- oui, j'ai déjà participé serai intéressé pour participer NSP

Forum de la rénovation

- oui, j'ai déjà participé serai intéressé pour participer NSP

Atelier « club copro »

- oui, j'ai déjà participé serai intéressé pour participer NSP

Club des affiliés (pour les entreprises affiliées)

- oui, j'ai déjà participé serai intéressé pour participer NSP

Conférences, ateliers pratiques, visites de chantiers

- oui, j'ai déjà participé serai intéressé pour participer NSP

Mes clients, à cocher :

- Particulier (maison) Particulier (appartement)
- Copropriété :
 - < 20 lots de 20 à 50 lots de 50 à 100 lots > 100 lots
- Petit tertiaire (commerces, restaurants, PME...)

JOINDRE ATTESTATION(S) RGE EN COURS DE VALIDITÉ

+ LOGO DE L'ENTREPRISE EN FORMAT JPG